

LUXEMBOURG

Situation et principales tendances: l'économie luxembourgeoise parvient encore à afficher une croissance considérablement plus élevée que celle des pays voisins, bien que la croissance du PIB ait chuté de près de 8 points de pourcentage entre 2000 et 2001 en raison du ralentissement de l'économie mondiale. Le degré d'activité relativement élevé a débouché sur une hausse de l'emploi intérieur beaucoup plus rapide que dans les pays voisins: 3% en 2002 et 1,8% en 2003. Toutefois, comme les années précédentes, la croissance de l'emploi a surtout été stimulée par les non-résidents. Dès lors, la création d'emplois n'a pas été suffisamment marquée pour empêcher une nouvelle augmentation du chômage, qui est passé de 2,8% de la population active en 2002 à 3,7% en 2003, et une légère diminution du taux d'emploi, qui s'est établi à 62,7% de la population en 2003, soit un peu moins que la moyenne de l'UE. Le taux d'emploi est particulièrement faible en ce qui concerne les travailleurs âgés: 30% en 2003. L'étude PISA 2003 a révélé des compétences relativement médiocres en compréhension de l'écrit chez les élèves de 15 ans. De manière générale, le niveau de vie est très élevé au Luxembourg, et le taux de risque de pauvreté est assez faible (10% en 2003).

Inclusion sociale: les PAN 2001 et 2003 ont montré que le défi, pour le Luxembourg, se situait dans les domaines du logement, de l'immigration et de l'exclusion sociale des jeunes (qui sont exposés à un risque de pauvreté relativement élevé). Des actions ont été engagées en la matière, notamment la réforme du revenu minimum garanti (RMG) entamée en 2001, une politique active de logement, des efforts visant à améliorer les structures d'accueil pour les immigrés ou à assurer une prise en charge spécifique des demandeurs d'asile et des mesures de promotion de l'inclusion sociale des moins de 25 ans.

Pensions: le système de pension luxembourgeois est dominé par le régime public qui couvre les travailleurs salariés et indépendants. Ce régime est financé à parts égales par des contributions des employeurs, des travailleurs et du budget général et il permet aux retraités d'atteindre un niveau de vie très proche de celui de la population active. La nécessité de s'affilier à un régime complémentaire de pension reste faible; seuls quelques rares régimes existent, mis en place par de grandes sociétés. Une nouvelle législation concernant les pensions professionnelles a été introduite en 1999 pour améliorer la protection des affiliés et définir le cadre fiscal.

Le Luxembourg affiche un taux d'emploi des travailleurs âgés très faible et, comme indiqué dans le rapport conjoint sur des pensions viables et adéquates, la viabilité financière du système de pension dépend dans une très large mesure des travailleurs migrants et transfrontaliers. Parmi les mesures adoptées récemment pour améliorer le taux d'activité des travailleurs âgés, il convient de mentionner la réforme de 2002 relative à l'invalidité et à la réaffectation professionnelle.

Défis à relever:

- consolider les progrès réalisés en matière de logement;

- développer les initiatives menées pour prévenir l'échec scolaire et, de manière plus générale, l'exclusion des jeunes, en particulier ceux qui sont exposés à un risque de pauvreté;
- poursuivre les progrès déjà réalisés en ce qui concerne l'accueil des immigrants;
- créer un véritable processus d'évaluation ainsi que les outils nécessaires à cette fin: indicateurs, justification des choix stratégiques opérés, objectifs quantifiés, définition de ressources financières, analyse des résultats;
- accroître le taux d'emploi parmi les résidents âgés de 55 à 64 ans.